



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale

9 mars 2011

Français

Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 18^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 29 novembre 2010, à 10 heures

Président : M. Soomro (Vice-Président) (Pakistan)
*Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M^{me} McLurg

Sommaire

Point 129 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011
(*suite*)

Informatique et télématique, progiciel de gestion intégré et Normes
comptables internationales du secteur public

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

10-65512X (F)



Merci de recycler 

En l'absence de M. Rosenthal (Guatemala), M. Soomro (Pakistan), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 129 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (suite)

Informatique et télématique, progiciel de gestion intégré et Normes comptables internationales du secteur public (A/65/308, A/65/389, A/65/491, A/65/576 et A/65/577)

1. **M. Yamazaki** (Contrôleur), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'état de la mise en œuvre de la stratégie informatique et télématique du Secrétariat (A/65/491), dit que l'objectif est de tirer parti des technologies de l'information et des communications (TIC) dans l'ensemble du Secrétariat afin d'aider l'Organisation à fournir les services requis avec efficacité et efficience. Il s'agit essentiellement de surmonter les difficultés causées par un environnement informatique très fragmenté et de constituer dans ce domaine une capacité stratégique en adoptant des systèmes, des outils et des méthodes plus performants. Le Secrétariat a fait des progrès notables dans la mise en œuvre des différents aspects de la stratégie informatique approuvée par l'Assemblée générale en décembre 2008. La structure de gouvernance est pleinement opérationnelle et un certain nombre de projets très importants, dont Umoja, sont en cours de réalisation dans le cadre des trois programmes stratégiques retenus (gestion des connaissances, gestion des ressources et gestion de l'infrastructure). Ces avancées n'ont pas été faciles à obtenir du fait que le Bureau des technologies de l'information et des communications a été créé sans incidence sur le budget et les effectifs, alors que son mandat a été sensiblement élargi et que la demande de services a augmenté de façon exponentielle. En dépit des difficultés, on a procédé au recensement exhaustif des capacités informatiques de l'Organisation demandé par l'Assemblée générale. Cette opération a permis de dresser pour la première fois un état précis de tous les moyens informatiques dont dispose le Secrétariat et des domaines qui appellent de nouvelles améliorations.

2. S'appuyant sur cette étude de la structure informatique, le Secrétaire général propose d'entreprendre quatre projets qui auraient pour effet d'améliorer sensiblement l'ensemble des activités

informatiques. Trois d'entre eux, qui consistent respectivement à centraliser les services d'assistance, à concentrer les centres informatiques et à rationaliser la structure informatique, ont pour objet de mettre fin à la fragmentation actuelle des activités et des ressources, tandis que le quatrième, qui vise à renforcer les moyens du Bureau des technologies de l'information et des communications, sera l'occasion d'instituer des mécanismes qui, en facilitant la planification et la coordination, éviteront toute nouvelle fragmentation et de déterminer précisément l'ampleur des moyens informatiques.

3. Il faut espérer qu'en dépit de la conjoncture économique, les États Membres appuieront la mise en œuvre de la stratégie informatique, notamment en acceptant d'approuver les ressources nécessaires à la réalisation des quatre grands projets proposés, sachant que ceux-ci auront d'importantes retombées qualitatives et quantitatives pour l'Organisation.

4. Le deuxième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré et les prévisions révisées concernant le chapitre 28A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/65/389) fait le point des progrès réalisés en 2010 dans la mise en œuvre du projet de gestion intégré (Umoja) et des obstacles à surmonter. Pierre angulaire de la réforme administrative, Umoja offre une occasion unique de transformer le mode de fonctionnement de l'Organisation. Conformément aux modalités approuvées par l'Assemblée générale, le progiciel sera d'abord déployé au cours d'une phase pilote en 2012, avant d'être mis en œuvre dans l'ensemble de l'Organisation. Le modèle administratif qui sera adopté a été conçu en 2010 et sera adapté aux spécifications techniques du progiciel en 2011, après quoi on établira un prototype qui sera mis à l'essai et affiné.

5. Les États Membres sont invités à maintenir leur appui à la mise en œuvre d'Umoja. L'équipe chargée du projet s'est efforcée pendant l'année écoulée de le mener à moindres frais et cherche à en réduire le coût, comme l'Assemblée générale l'a demandé au paragraphe 113 de sa résolution 64/243, mais il n'est pas possible d'opérer des coupes sombres à ce stade sans remanier en profondeur le plan et la stratégie approuvés par l'Assemblée. Le montant global des crédits nécessaires est donc inchangé; il est de l'ordre

de 315 millions de dollars pour la durée de vie du projet.

6. Le troisième rapport intérimaire à l'examen porte sur l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) par les organismes des Nations Unies (A/65/308) et fait le point des progrès réalisés du 1^{er} août 2009 au 31 juillet 2010. Pour faciliter l'adoption de ces normes à l'échelle du système, un projet réalisé sous les auspices du Comité de haut niveau sur la gestion, les organismes ont reçu des conseils et un appui dans le cadre de diverses initiatives (coordination des politiques, directives comptables, échanges d'informations techniques, conception centralisée des programmes de formation, échanges de vues avec les commissaires aux comptes et mise en commun des données d'expérience). L'adoption des normes IPSAS a soulevé un grand nombre de problèmes, dont il est fait mention au paragraphe 27 du rapport, mais diverses mesures ont été prises, dans des domaines tels que la direction du projet, l'élaboration de politiques concernant les normes et la gestion du changement, afin de surmonter les obstacles et de faire en sorte que les normes soient pleinement appliquées en 2014 au plus tard. Le Programme alimentaire mondial a adopté les normes avec succès en 2008; huit organismes prévoient de les appliquer à partir de 2010, deux autres à partir de 2011, neuf à partir de 2012 et deux à partir de 2014.

7. Les autres points importants abordés dans le rapport sont la collaboration étroite qui s'est instaurée autour du projet Umoja, notamment pour fixer les stratégies et calendriers de mise en œuvre des normes IPSAS et du PGI, l'adoption progressive des dispositions à prendre pour appliquer les normes, en fonction des normes comptables et des systèmes en vigueur, et la participation active du Comité des commissaires aux comptes à ces projets.

8. **M^{me} McLurg** (Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur les technologies de l'information et des communications (A/65/576), note avec satisfaction que la conception du projet Umoja est en bonne voie d'achèvement. Le projet devrait être terminé à la fin de 2013, sans dépassement budgétaire et dans les délais prévus, mais le nombre de postes vacants dans l'équipe qui en est chargée est préoccupant. Il faut pourvoir ces postes de toute urgence. Il faut également instituer des procédures efficaces et rapides de sélection des

spécialistes fonctionnels. À ce propos, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général visant à remédier aux insuffisances mises en évidence dans la structure de l'équipe du projet de PGI et, en particulier, de renforcer les capacités internes et de faire en sorte que les consultants transmettent les connaissances voulues au personnel chargé des programmes et des projets.

9. Le Secrétaire général n'a pas présenté de solutions de rechange permettant de réduire le coût du projet, contrairement à ce que lui avait demandé l'Assemblée générale, mais il propose un certain nombre de mesures visant à maîtriser les dépenses. Le Comité consultatif note qu'il est notamment envisagé d'établir des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et de partager le coût du développement de solutions communes.

10. Le Secrétaire général devrait fournir un inventaire des systèmes qui seront remplacés par le nouveau PGI. L'équipe chargée du progiciel devrait procéder à ce recensement en étroite coopération avec les autres services informatiques et la mise hors service des anciens systèmes devrait être planifiée en concertation avec le Bureau des technologies de l'information et des communications. Il faut également renforcer la collaboration avec le Bureau pendant le passage de la phase de conception à la phase de développement, étant donné qu'une fois le projet terminé, les coûts d'exploitation du PGI seront gérés par le Bureau dans le cadre de son programme de gestion des ressources informatiques. Le PGI doit constituer, à l'échelle de l'Organisation, le système central d'enregistrement et la source officielle de toutes les données clés relatives à la gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

11. Pour ce qui est de la mise en œuvre de la stratégie informatique, la Présidente du Comité consultatif salue les progrès accomplis en ce qui concerne le cadre de gestion, les trois programmes stratégiques du Bureau des technologies de l'information et des communications et les efforts d'harmonisation à l'échelle du système. Le Comité consultatif prend également note avec satisfaction de l'étude globale de la structure informatique et insiste pour que le Bureau tienne son rôle d'unité centrale indépendante suffisamment puissante pour remédier à la fragmentation actuelle de l'environnement informatique.

12. S'agissant des quatre projets proposés par le Secrétaire général au terme de l'analyse de la structure informatique, le Comité consultatif recommande d'autoriser le Secrétaire général à mettre en œuvre le projet de rationalisation de la structure informatique (projet 3), estimant qu'une claire délimitation des emplois, indiquant où les activités doivent être exercées, et la mise au point d'un modèle de gestion des effectifs à l'échelle mondiale, sont des conditions préalables indispensables à la rationalisation de l'organigramme des services informatiques. Le Comité recommande également de prier le Secrétaire général de revoir l'ordre de priorité des autres projets et de présenter, dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, d'autres scénarios pour leur mise en œuvre. En attendant l'examen de ces propositions, le Secrétaire général devrait entreprendre le projet 1, consistant à centraliser les services d'assistance, et être autorisé à mener les activités qu'il a prévues à ce titre en 2011. Quant au projet 4, dont l'objet est de renforcer les moyens du Bureau des technologies de l'information et des communications, le Comité considère que le Secrétaire général devrait concevoir une stratégie à plus long terme reposant de préférence sur la réaffectation des effectifs libérés du fait des gains d'efficacité, et recommande d'approuver le financement de sept postes de temporaire (P-4) au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour renforcer les moyens du Bureau en attendant la présentation de nouvelles propositions. Il recommande que toutes les dépenses additionnelles soient financées au moyen des crédits déjà ouverts pour l'exercice 2010-2011 et qu'il soit rendu compte des dépenses effectivement engagées dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget.

13. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note du troisième rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'adoption des normes IPSAS (A/65/308).

14. **M. Al-Shahari** (Yémen), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe, pleinement conscient qu'une infrastructure informatique rationnelle est indispensable pour améliorer l'efficacité, l'efficience la transparence et la responsabilité au sein de l'Organisation, se félicite de la présentation d'un échéancier plus précis pour la réalisation du projet Umoja et note avec satisfaction que la phase de conception est en voie d'achèvement. Les États Membres ont affecté des ressources à cette

initiative complexe qui a bénéficié d'un fort appui politique. Tant qu'ils continuent d'allouer des ressources au projet, la réalisation de celui-ci est la responsabilité exclusive de la direction, plus particulièrement du Secrétaire général qui, compte tenu du caractère global et transversal du projet, doit jouer un rôle moteur et s'investir lui-même directement dans son exécution. À ce propos, le Groupe s'inquiète qu'au 31 août 2010, seuls 46 des 80 postes approuvés pour le projet étaient pourvus. Le Secrétaire général doit pourvoir les postes vacants d'urgence, en respectant les procédures de recrutement.

15. Le Groupe se félicite que l'on ait procédé à une étude de la structure informatique. Cela étant, il lui semble que l'établissement des rapports du Secrétaire général sur le PGI (A/65/389) et sur l'état de la mise en œuvre de la stratégie informatique et télématique (A/65/491) n'a pas été coordonné. Ainsi on peut lire dans le premier qu'Umoja viendra remplacer quelque 690 systèmes mais rien de précis n'est dit à ce sujet dans le second à propos du projet visant à rationaliser la structure informatique. En fait, les quatre projets proposés dans le rapport sur la stratégie informatique sont présentés comme s'ils n'avaient aucun rapport avec le projet de PGI.

16. Constatant que le budget annuel des services informatiques est estimé à 774 millions de dollars – l'effectif étant constitué de 4 219 personnes – ce à quoi s'ajoutent les 140 millions de dollars demandés par le Secrétaire général pour d'autres initiatives informatiques et les 316 millions de dollars représentant les frais de mise en œuvre du nouveau PGI, le Groupe note avec une vive inquiétude que dans nombre d'autres domaines d'activité, le financement est toujours insuffisant, au point que cela compromet l'exécution des mandats approuvés. Rappelant que les économies obtenues grâce à une meilleure efficacité devaient être virées au Compte pour le développement, conformément à la résolution 54/15 de l'Assemblée générale, le Groupe se dit également préoccupé par la déclaration du Secrétaire général selon laquelle les ressources provenant de gains d'efficacité seraient réaffectées à des fonctions informatiques à forte valeur ajoutée.

17. Le Secrétaire général n'a pas donné d'explication convaincante de la place faite au Bureau des technologies de l'information et des communications dans l'organigramme du Secrétariat. La demande de ressources additionnelles présentée au titre du projet 4

prouve que la proposition initiale, approuvée par l'Assemblée générale à la soixante-troisième session, n'était pas viable et doit être revue. Le Groupe voudrait savoir plus précisément pourquoi le Bureau a indiqué au Comité consultatif que seuls les projets 4 et 3 issus de l'étude de la structure informatique étaient hautement prioritaires. Il est regrettable que le Secrétaire général ait avancé des propositions concernant des projets considérés comme n'étant pas absolument prioritaires, afin, semble-t-il, de disposer d'une marge de « négociation » avec les États Membres. Cette manière de procéder n'est pas de nature à leur inspirer confiance dans les propositions que pourra faire ultérieurement le Secrétaire général.

18. Tout en insistant sur la nécessité de tenir compte des besoins informatiques propres aux missions et d'éviter toute stratégie conduisant à une centralisation excessive, le Groupe encourage le Secrétaire général à rechercher de nouvelles possibilités de synergie et à promouvoir l'adoption de solutions, de procédures et de normes communes aux organismes des Nations Unies, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 64/289.

19. L'Organisation doit tirer parti de la mise en œuvre des normes IPSAS pour régler certains de ses problèmes comptables. Il faudrait, entre autres choses, que les normes soient appliquées uniformément dans tous les organismes des Nations Unies, afin que leurs états financiers soient homogènes et comparables. En sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), le Secrétaire général doit continuer de coordonner tous les volets du passage aux nouvelles normes. Il faut mettre en œuvre une stratégie générale de formation du personnel afin de réduire les risques considérables associés à ce changement. Enfin, le calendrier de mise en œuvre des normes doit être réaliste et synchronisé avec le déploiement du nouveau PGI. Le Secrétaire général doit tout mettre en œuvre pour que les délais d'exécution du projet Umoja soient respectés, étant donné que tout retard en la matière aurait une incidence directe sur le projet relatif aux normes.

20. **M. De Preter** (Belgique), prenant la parole au nom de l'Union européenne, de pays candidats (Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine), de pays du processus de stabilisation et d'association (Monténégro et Serbie), ainsi que de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que

l'Union européenne prend note avec satisfaction de l'état d'avancement d'Umoja, qui donne l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation en rationalisant les processus informatiques et les processus métier. Un engagement à long terme et sans faille en faveur de ce projet est essentiel pour que l'Organisation dans son ensemble accepte le nouveau progiciel et en tire profit.

21. L'Union européenne prend note avec satisfaction également du travail accompli par l'équipe chargée du projet de mise en œuvre des normes IPSAS afin de gérer la diversité des politiques comptables en cours d'adoption par les organisations. Il sera désormais plus facile de comparer les états financiers des différents organismes des Nations Unies.

22. Consciente de l'importance d'une stratégie informatique globale pour l'ensemble de l'Organisation, l'Union européenne salue l'action menée pour trouver de nouvelles possibilités de synergie et favoriser l'adoption de normes et solutions communes aux organismes des Nations Unies. L'Union voudrait toutefois davantage de détails sur les projets et se demande pourquoi le Secrétaire général a choisi de les présenter l'année où il n'est pas soumis de budget. Elle insiste à nouveau sur la nécessité d'éviter toute approche fragmentaire conduisant à une augmentation notable de l'enveloppe budgétaire approuvée. Elle partage l'avis du Comité consultatif selon lequel les ressources nécessaires au titre des activités informatiques auraient dû être présentées dans le cadre des projets de budget-programme pour les exercices 2012-2013 et 2014-2015.

23. **M. Gürber** (Suisse), s'exprimant également au nom du Liechtenstein, dit que les deux délégations sont impressionnées par les progrès considérables réalisés pendant la phase de conception du PGI. Elles sont confiantes que le projet restera sur les rails et respectera les budgets prévus, voire restera en deçà de ces derniers. Elles encouragent l'équipe Umoja à continuer d'explorer des questions intersectorielles et les possibilités d'interaction dans le but de perfectionner les fonctions administratives et les prestations de services du Secrétariat, ce qui accroîtrait encore la valeur de la nouvelle solution. Les deux délégations se félicitent de la proposition du Secrétaire général tendant à réaffecter les ressources prévues au titre des services contractuels en vue de satisfaire sans incidence sur les coûts les besoins supplémentaires en postes temporaires. Elles demandent instamment au

Secrétariat de prendre toutes les mesures voulues pour accélérer le recrutement.

24. Convaincues que les technologies de l'information et de la communication sont déterminantes pour une administration plus efficace au sein des Nations Unies, les deux délégations saluent les progrès accomplis depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 63/262. Cependant, l'étude de la structure informatique démontre que les efforts de l'Organisation en la matière demeurent dispersés et que, si la création du Bureau des technologies de l'information et des communications est un premier pas dans la bonne direction, il reste encore beaucoup à faire. Le Bureau doit prendre l'initiative et inciter tous les services informatiques décentralisés à conjuguer leurs efforts pour que soient développées et mises en place des solutions harmonisées à l'échelle de l'Organisation. Les deux délégations sont favorables en principe à la démarche proposée par le Secrétaire général pour s'attaquer aux problèmes mis au jour par l'étude de la structure, mais estiment toutefois nécessaire de planifier et d'ordonner judicieusement les quatre projets ceci afin de réduire les coûts à payer d'avance tout en retirant le bénéfice là où c'est le plus urgent. Les recommandations du Comité consultatif constituent un bon point de départ pour le débat sur cette question.

25. Concernant l'application des normes IPSAS au Secrétariat de l'ONU, les deux délégations ne pourront pas accepter un nouveau report au-delà de 2014. Dans ce contexte, le succès de l'intégration des normes dans le projet Umoja reste crucial.

26. **M. Tan** (Singapour) dit que sa délégation appuie la stratégie informatique du Secrétaire général et accueille avec satisfaction les solutions proposées pour remédier aux problèmes mis en lumière par l'étude de la structure. Cela étant, il faut garder à l'esprit les besoins stratégiques à long terme de l'Organisation et examiner de près toutes les propositions et l'ordre de priorité à leur accorder enfin de retenir et financer celles qui produiront les meilleurs résultats.

27. La délégation singapourienne note avec satisfaction qu'Umoja se déroule conformément à l'échéancier présenté dans le premier rapport intérimaire (A/64/380). Il faut mettre en place les mécanismes et les effectifs nécessaires pour retirer le plus tôt possible les avantages attendus de cette initiative. Il est très important d'obtenir l'adhésion de

tout le personnel de l'Organisation au projet et l'appui constant et actif de toutes les parties prenantes. Le Comité consultatif fait observer à juste titre que pour créer les conditions qui faciliteront l'adaptation au changement et l'adoption de meilleures méthodes de travail, il faudra un engagement soutenu du Secrétaire général, du Comité de gestion et du Comité de pilotage. En effet, le succès d'Umoja exige que la direction mène une action énergique pour obtenir l'appui et la coopération de tous à tous les niveaux de l'Organisation.

28. L'adoption des normes IPSAS contribuera à améliorer la gouvernance, la responsabilité et la transparence au sein du système des Nations Unies. La stratégie d'intégration progressive des règles imposées par ces nouvelles normes aux normes comptables et systèmes d'information des organismes des Nations Unies est une manière de procéder rationnelle et pratique qui facilitera la transition et sera l'occasion de définir plus clairement les besoins que le PGI devra satisfaire du fait de l'adoption des normes. Étant donné que la mise en application des normes dépend dans une certaine mesure des progrès réalisés dans l'exécution du projet Umoja, il importe de bien coordonner et synchroniser les deux projets pour que les échéanciers soient respectés.

29. **M. Lieberman** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation salue le travail accompli par l'équipe Umoja et les efforts qu'elle fait pour réduire les coûts, comme l'Assemblée générale a demandé. S'il est mené à bien, Umoja permettra à l'Organisation de s'acquitter beaucoup plus efficacement de ses mandats, tant au Siège que sur le terrain. Pour assurer sa réussite, il est vital de recruter en temps voulu, dans les limites de l'enveloppe budgétaire, le personnel et les spécialistes fonctionnels dont les services sont nécessaires. Comme le Comité consultatif, la délégation américaine estime qu'il faut veiller à l'harmonisation des normes techniques du PGI et du Bureau des technologies de l'information et des communications et préciser les responsabilités et les rôles respectifs de l'équipe de gestion technique du PGI, du Bureau, et de la Division des technologies de l'information et des communications du Département de l'appui aux missions. Le Secrétaire général doit pourvoir les postes vacants à titre prioritaire, en prenant toutes les mesures nécessaires, et faire en sorte que le projet Umoja bénéficie de l'adhésion sans réserve de tous les secteurs de l'Organisation.

30. L'Organisation doit impérativement pouvoir s'appuyer sur un système informatique efficace et cohérent qui réponde à ses besoins opérationnels courants, facilite la mise en œuvre de projets vitaux pour l'amélioration de ses activités, tels qu'Umoja, et lui permette de gérer les connaissances dans l'intérêt de la communauté mondiale. S'agissant des conclusions de l'étude de la structure, la délégation américaine convient de la nécessité d'une plus grande transparence dans la gestion des ressources informatiques et estime comme le Comité consultatif que la stratégie informatique doit tenir compte des besoins spécifiques des missions, en particulier dans le domaine des communications. Une étroite coordination est indispensable pour assurer la prestation des services essentiels dans de bonnes conditions.

31. Les projets proposés par le Secrétaire général inspirent à la délégation américaine un optimisme prudent. Outre que le projet 3 est indispensable pour améliorer la planification des ressources humaines, ainsi que la gestion et la productivité du personnel informatique, il peut aussi contribuer notablement à accroître l'efficacité. Les projets 1 et 2 offrent les solutions pragmatiques nécessaires à l'élimination des chevauchements observés dans les rôles et responsabilités à l'intérieur du Secrétariat. Comme le Comité consultatif, la délégation américaine estime que le redéploiement des effectifs libérés du fait des gains d'efficacité est un moyen rationnel de renforcer le Bureau des technologies de l'information et des communications et de disposer du personnel nécessaire à la réalisation du projet 3 et à la planification du projet 1. Elle propose qu'avant le lancement de tout nouveau projet, le Directeur de l'informatique élabore un plan d'action complet, assorti d'un budget exhaustif, d'un échéancier détaillé et de repères quantifiables qui permettront d'évaluer les progrès et les améliorations.

32. **M. Okochi** (Japon) dit que sa délégation se félicite de la décision du Secrétaire général de procéder à une étude de la structure des moyens informatiques de l'Organisation. Il faut prendre les dispositions voulues pour remédier à la fragmentation des services, éliminer les processus incohérents et les doubles emplois et mettre fin au manque d'intégration mise en lumière par l'étude. Toutefois, les réformes, qui ne sauraient être une fin en soi, devraient donner lieu à une analyse coûts-avantages rigoureuse et être examinées dans le cadre du débat sur le budget de

l'Organisation. Pendant l'année où il n'est pas soumis de budget, l'Assemblée générale ne doit en principe approuver que des projets hautement prioritaires dont les avantages ont été dûment démontrés.

33. Afin de déterminer les avantages réels des projets proposés à l'issue de l'étude de la structure, il est indispensable de savoir comment seront utilisés les effectifs libérés du fait de gains d'efficacité. La délégation japonaise n'est pas entièrement rassurée par les explications du Secrétariat selon lesquelles tous ses effectifs seraient affectés à des fonctions informatiques à forte valeur ajoutée ou à des activités de fond. Il faudrait que l'étude demandée par le Comité consultatif sur l'ordre de priorité et le déroulement des projets proposés comporte un plan réaliste, axé sur la recherche de l'efficacité, pour la réaffectation des effectifs qui seront libérés au terme de ces projets.

34. **M. Kim Yoon-sang** (République de Corée) dit que les systèmes informatiques ne sont plus un luxe mais un moyen dont le Secrétariat a besoin pour s'adapter à un effort d'environnement en perpétuelle évolution et ne pas rester à la traîne d'autres organisations. On ne saurait donc trop insister sur l'importance qu'il y a à procéder en temps voulu aux investissements requis et à mener à bien les différents projets informatiques. Les économies qu'on peut réaliser à court terme en retardant ces investissements empêcheront de réaliser plus tard des gains d'efficacité beaucoup plus importants. L'Assemblée générale doit donner au Secrétariat les directives qui permettront d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'Organisation.

35. En ce qui concerne la normalisation des règles et activités informatiques à l'intérieur de l'Organisation, le Directeur de l'informatique doit faire preuve de la fermeté voulue pour assurer une utilisation rationnelle des ressources et une amélioration de l'environnement informatique. Il doit aussi faire davantage pour concilier les besoins et intérêts des différents services du Secrétariat et améliorer la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies. La mise en place de systèmes informatiques pleinement intégrés qui soient un gage de transparence et de responsabilité exige par ailleurs d'obtenir l'adhésion sans réserve de tous les départements et missions et de tous les autres organismes des Nations Unies.

36. L'étude de la structure informatique du Secrétariat est une initiative qu'il faut saluer. Cela

étant, l'état des lieux qu'il a permis de dresser est préoccupant : extrême fragmentation, absence de normalisation, doubles emplois, décentralisation et souci trop faible du client. L'orateur dit que sa délégation examinera attentivement les quatre projets proposés par le Secrétaire général, en comparant les dépenses à engager immédiatement aux avantages qui pourront en être retirés ultérieurement, ceci afin de déterminer si les moyens demandés sont appropriés.

37. Le projet de PGI a considérablement avancé. La proposition du Secrétaire général consistant à affecter au financement de postes des crédits prévus pour les services contractuels est une heureuse initiative dans la mesure où elle permettrait de réaliser une économie de l'ordre de 1,7 million de dollars en confiant des fonctions jusque-là externalisées à du personnel du Secrétariat qui peut les assumer de manière plus efficace et plus économique. La délégation de la République de Corée examinera de près les augmentations d'effectifs proposées au titre des projets.

38. **M. Pankin** (Fédération de Russie) considère que l'amélioration des services informatiques est un moyen essentiel de répondre aux besoins de l'Organisation et de renforcer la prise de décisions et la coopération avec les partenaires. À l'heure actuelle, les activités informatiques coûtent plus de 832 millions de dollars par an à l'Organisation et mobilisent plus de 4 000 fonctionnaires. Ces chiffres illustrent l'importance que les États Membres attachent à la modernisation de l'ONU.

39. En dépit des montants déjà investis, les États Membres sont invités à engager de nouvelles dépenses pour rationaliser l'architecture informatique, sous prétexte que c'est le seul moyen d'améliorer les produits et l'efficacité. Ce type de discours est déconcertant dans la mesure où l'architecture actuelle a été élaborée par les services spécialisés du Secrétariat au fil des ans et représentait la solution considérée comme optimale. Il est regrettable par ailleurs que ces demandes de financement soient présentées en dehors du cycle budgétaire normal, ce qui constitue un écart par rapport aux procédures de gestion financière.

40. Les gains d'efficacité attendus des initiatives proposées, dont le montant annuel va de 71,3 millions à 101,8 millions de dollars, et ceux que devrait dégager le projet Umoja, dont l'estimation va de 134 millions à 224 millions de dollars, reposent sur des prévisions

arbitraires qui ne tiennent pas compte des tendances actuelles et des besoins futurs de l'Organisation pour ce qui est de ses mandats, notamment de ceux relatifs au maintien de la paix. Étant donné que les fonctions administratives constituent une part importante de l'activité de l'ONU, les mesures de réforme des services informatiques et le changement de PGI devrait réduire le travail administratif et les dépenses connexes. Le seul moyen de déterminer les véritables gains découlant des réformes proposées est de quantifier les ressources administratives qui seront libérées, et c'est l'Assemblée générale qui doit décider de leur utilisation.

Questions diverses

41. **M^{me} Sánchez Lorenzo** (Cuba) dit que sa délégation demande que l'on cesse d'employer de manière irresponsable des termes tels que « dans les limites des ressources existantes » lors des négociations sur les différents projets de résolution dont les autres grandes commissions de l'Assemblée générale sont saisies. Cette phraséologie est utilisée presque exclusivement dans le cas de projets de résolution émanant de pays en développement, dont l'objet est de resserrer la coopération de l'ONU avec ceux qui en ont le plus besoin en renforçant le volet développement de ses activités, aucune des initiatives proposées n'étant très coûteuse. Les délégations qui emploient cette terminologie ne font quasiment rien pour maîtriser la prolifération anarchique des rallonges budgétaires demandées pour les missions politiques spéciales, lesquelles représentent actuellement 76,4 % du montant total des dépenses additionnelles qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire, une part qui leur est attribuée au détriment des activités visant à promouvoir le développement économique et social des pays du Sud.

42. La délégation cubaine rappelle les dispositions de la section VI de la résolution 45/248 B de l'Assemblée générale et les conclusions et recommandations du Comité consultatif sur cette question, auxquelles l'Assemblée a souscrit. Les délégations qui tentent de se servir de ces termes pour empêcher l'adoption de projets de résolution émanant de pays en développement sont parfaitement conscientes qu'elles empiètent sur les prérogatives des commissions techniques. Il est intolérable que Cuba et d'autres membres du Groupe des 77 ou la Chine se voient reprocher de faire obstacle au consensus quand ils

demandent simplement que le rôle administratif et budgétaire de la Cinquième Commission soit respecté. Cela étant, il faut que les hauts fonctionnaires du Secrétariat qui font rapport à l'Assemblée présentent des estimations complètes, exactes et réalistes.

La séance est levée à 11 h 25.